

Guide de bonnes pratiques en élevage laitier

2004



Guide de bonnes pratiques en élevage laitier

Une publication conjointe de la Fédération Internationale de Laiterie et de
l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE LAITERIE
ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET
L'AGRICULTURE
Rome, juin 2004

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

ISBN 92-5-205094-9

Tous droits réservés. Les informations contenues dans ce produit d'information peuvent être reproduites ou diffusées à des fins éducatives et non commerciales sans autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur à condition que la source des informations soit clairement indiquée. Ces informations ne peuvent toutefois pas être reproduites pour la revente ou d'autres fins commerciales sans l'autorisation écrite du détenteur des droits d'auteur. Les demandes d'autorisation devront être adressées au
Chef du Service de la gestion des publications,
Division de l'information
FAO
Viale delle Terme di Caracalla, 00100 Rome, Italie
ou, par courrier électronique
à copyright@fao.org

Table des matières

Preface	v
Remerciements	iv
Introduction	1
À propos de ce guide	2
Objectif directeur pour les bonnes pratiques en élevage laitier	2
Présentation du guide	3
Les bonnes pratiques en élevage laitier	5
1. Santé animale	5
2. Hygiène de la traite	6
3. Alimentation et abreuvement des animaux	7
4. Bien-être animal	8
5. Environnement	9
Fiche d'information	11
1. Santé animale	11
2. Hygiène de la traite	17
3. Alimentation et abreuvement des animaux	21
4. Bien-être animal	25
5. Environnement	30

PREFACE

Les systèmes d'élevage laitier, où que l'on soit dans le monde, doivent pouvoir allier à la fois la rentabilité, la protection de la santé humaine et de la santé des animaux, ainsi que le respect du bien-être animal et de l'environnement.

Pour répondre à ces attentes et accéder aux marchés, tous les intervenants de la filière laitière, de l'éleveur jusqu'au consommateur, ont leur responsabilité.

Premier maillon de la chaîne, les éleveurs et les producteurs laitiers doivent pouvoir retirer de leur produit une valeur ajoutée, tout en ayant des méthodes de production qui satisfont les demandes des transformateurs et des consommateurs. Pour cela, l'éleveur a besoin d'un guide sur les pratiques d'élevage à la ferme. Ce guide qui propose une méthode proactive pourra aider à anticiper les éventuels problèmes.

Le Guide de bonnes pratiques en élevage laitier, rédigé de façon simple et de format pratique, est adapté à l'utilisation par l'éleveur, qui devrait y trouver son intérêt. L'utilisation de ce guide doit contribuer à améliorer la qualité et la sécurité sanitaire du lait et des produits laitiers, en mettant en avant la relation entre la sécurité du consommateur et les bonnes pratiques d'élevage à la ferme.

Ce guide de bonnes pratiques destiné à chaque éleveur a été conçu à partir des différents systèmes que l'on peut rencontrer dans le monde mais n'a pas de caractère réglementaire d'application obligatoire. Le but est de fournir un cadre pour mettre en œuvre une démarche qualité à l'échelle de l'élevage en laissant la possibilité à chaque pays de l'adapter à ses propres besoins qu'il s'agisse des demandes sociétales, économiques, ou vis à vis de l'environnement ou du bien-être animal.

OBJECTIF

Élaborer un guide de production pour les éleveurs et producteurs laitiers, pratique et applicable dans le monde entier qui couvrira les différents domaines de la santé animale, de l'hygiène de la traite, de l'alimentation des animaux, du bien-être animal et de l'environnement.

Terrig G. Morgan

Président du Groupe de travail FIL/FAO sur les Bonnes pratiques en élevage laitier

REMERCIEMENTS

Le travail d'élaboration de ce Guide a été conduit par un groupe de travail conjoint de la FIL et de la FAO sur les Bonnes pratiques en élevage laitier entre Novembre 2001 et Novembre 2003. Ce groupe de travail comprenait comme membres les experts suivants :

Terrig G. Morgan (GB) - Président, Rudolf Schmidt (DE) – Vice-président, Jean-Marc Bêche (FR), Réjean Bouchard (CA), Robert D. Byrne (US), Luc de Vreese (BE), Helen Dornom (AU), Rudolphus Engelman (CH), Bengt Everitt (SE), Paul Machira Gichohi (KE), Daniel Gidon (CH), Richard Harbord (GB), Claus Heggum (DK), Phillip Hudson (GB), Laust Jepsen (DK), François Leblanc (FR), Yaohua Lu (CN), Alfonso Moncada Jiménez (MX), Kevin O'Farrell (IE), Tony Pettit (IE), Pamela Ruegg (US), A.K. Schaap (NL), Deo Kumar Singh (IN), Andrew Speedy (FAO), Anastasios Tsiaras (GR), Gwyneth Verkerk (NZ), Jose Luis Villicaña (MX), Elisabeth Vindel (FR), Josef Weber (AT), Iakovos Zarouras (GR)

Nous tenons à remercier tout particulièrement Pamela Ruegg, qui a conçu le tableau original des principes directeurs et Helen Dornom, assistée de Réjean Bouchard, pour avoir rassemblé et synthétisé de nombreuses informations permettant d'obtenir un document cohérent. Nos remerciements vont aussi à Pierre Doyle de FIL-IDF Canada pour la traduction du document du texte en français et à Laurence Leonetti de FIL France-ALF pour la relecture, et à Pedro Valentin- Gamazo pour la traduction du texte en espagnol. Nous remercions aussi la Division de la Production et de la Santé Animale de la FAO pour avoir assuré la traduction en Chinois et en Arabe et assuré la publication de ce guide dans toutes les langues officielles de la FAO.

Introduction

Le métier des éleveurs et producteurs laitiers, c'est d'abord de produire des aliments. Ils cherchent à assurer la sécurité sanitaire et la qualité du lait pour que cette matière première satisfasse les attentes de l'industrie alimentaire et des consommateurs. Les pratiques en élevage laitier devraient assurer la production de lait par des animaux en bonne santé, dans des bonnes conditions d'élevage et dans le respect de l'environnement immédiat.

Les principes fondamentaux qui s'appliquent à la production, à la transformation et à la manipulation du lait et des produits laitiers sont les suivants :

- De la production de la matière première en élevage jusqu'au consommateur, tous les produits laitiers devraient faire l'objet de tout un ensemble de mesures de maîtrise. Ces mesures (bonnes pratiques agricoles [BPA] et bonnes pratiques de fabrication [BPF]) devraient permettre d'assurer un niveau approprié de protection de la santé publique.
- Tout au long de la chaîne de production et de transformation, de bonnes pratiques d'hygiène devraient être appliquées, pour que le lait et les produits laitiers soient salubres et conviennent à leur utilisation prévue.
- Chaque fois que cela est possible, on devrait s'inspirer des pratiques d'hygiène d'après l'annexe du *Code d'usage international recommandé du Codex – Principes généraux de l'hygiène alimentaire*.
- La combinaison des bonnes pratiques agricoles et des bonnes pratiques de fabrication devrait être efficace.

Tous les éleveurs et producteurs laitiers, leurs fournisseurs, les collecteurs et transporteurs de lait, les entreprises agro-alimentaires fabriquant des produits à base de lait, les grands distributeurs et les détaillants devraient faire partie intégrante du système de gestion de la sécurité sanitaire et de l'assurance qualité. Les bonnes pratiques à la ferme donnent du crédit à l'image de produits laitiers sains, élaborés selon des dispositifs d'assurance qualité.

Il revient à l'éleveur laitier de s'assurer que de bonnes pratiques agricoles ainsi que de bonnes pratiques d'hygiène et d'élevage sont mises en œuvre sur sa ferme. L'objectif devrait être de prévenir les éventuels problèmes (notamment les maladies des animaux) plutôt que d'avoir à les résoudre après coup.

Les bonnes pratiques en élevage laitier devraient assurer que le lait et les produits laitiers sont sains et satisfont les exigences relatives à leur utilisation finale.

Nota: Dans ce guide, on entend par le terme « Contaminant » tout agent biologique ou chimique, tout corps étranger ou autre substance ajoutée de manière non intentionnelle, qui peut compromettre la sécurité sanitaire des aliments ou leurs qualités requises.

À PROPOS DE CE GUIDE

Nombreuses sont les entreprises laitières, coopératives ou privées, qui dans leur pays mettent en place des programmes d'assurance qualité à la ferme dans le but de rassurer les consommateurs sur la qualité sanitaire des produits laitiers. Ce guide a pour ambition de fournir un cadre général de programmes d'assurance qualité en élevage laitier, en mettant l'accent à la fois sur la sécurité du consommateur et sur l'image du secteur laitier.

L'objectif de ce document est de fournir à chaque éleveur laitier un guide sur ses pratiques, qui soit applicable dans tous les pays et qui traite des points dont la gestion est essentielle.

Les approches retenues dans ce guide sont les suivantes :

- souligner les aspects qui nécessitent une attention particulière dans la gestion de l'élevage laitier;
- pour chacun de ces aspects, identifier les objectifs à atteindre;
- identifier les bonnes pratiques agricoles correspondantes;
- proposer des mesures de maîtrise, qui peuvent être mises en œuvre pour atteindre les objectifs.

L'accent est mis sur les résultats souhaités plutôt que sur la prescription d'actions ou de moyens spécifiques. Ce guide n'a pas de statut légal et ne remplace pas les exigences nationales.

OBJECTIF DIRECTEUR POUR LES BONNES PRATIQUES EN ÉLEVAGE LAITIER

L'objectif principal des bonnes pratiques en élevage laitier consiste à produire du lait à la ferme avec des animaux en bonne santé, dans des conditions généralement admises. Pour cela, les éleveurs et les producteurs laitiers ont besoin d'appliquer des bonnes pratiques agricoles dans les domaines suivants :

- la santé animale ;
- l'hygiène de la traite ;
- l'alimentation et l'abreuvement des animaux ;
- le bien-être animal ;
- l'environnement.

Certains de ces domaines comportent des points de maîtrise qu'il faut gérer pour obtenir les résultats escomptés. Ce guide vise à donner des recommandations générales relatives aux cinq domaines mentionnés ci-dessus, sans se substituer aux législations nationales.

Appliquer des bonnes pratiques agricoles signifie en outre que les producteurs laitiers devraient s'assurer de la tenue des registres adéquats, notamment ceux qui permettent une traçabilité satisfaisante :

- de l'utilisation de substances chimiques dans les produits de traitement agronomiques et vétérinaires ;
- de l'achat et de l'utilisation d'aliments pour le bétail ;
- de l'identification individuelle et distincte de chaque animal.

Des enregistrements devraient également être conservés pour les températures de stockage du lait (quand ils sont disponibles) et pour l'administration de

médicaments vétérinaires ou de tout autre traitement sur chaque animal.

Le propriétaire de la ferme laitière devrait s'assurer que les personnes qui assurent ou dirigent les opérations de traite et de gestion de l'élevage laitier sont compétents dans :

- la conduite du troupeau;
- l'hygiène de la traite;
- l'administration des médicaments vétérinaires ;
- les activités de la ferme laitière, en lien avec la sécurité sanitaire et l'hygiène des aliments;
- la santé et la sécurité des personnes qui travaillent dans l'élevage laitier.

Des mesures doivent également être prises pour maintenir ces compétences par de la formation permanente.

PRÉSENTATION DU GUIDE

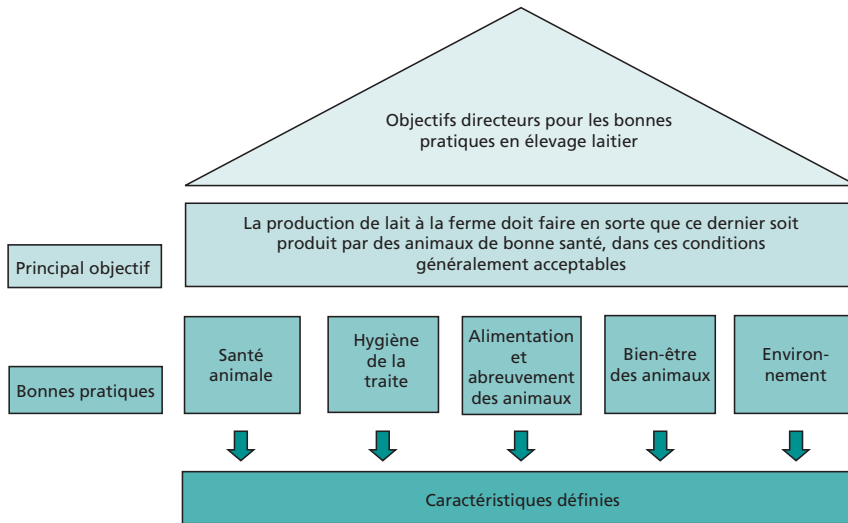
Le guide se compose de deux parties séparées :

- D'une part, sous forme de tableaux, les bonnes pratiques agricoles et les mesures conseillées correspondantes pour chacun des domaines clés : santé animale, hygiène de la traite, alimentation et abreuvement des animaux, bien-être animal et environnement.
- D'autre part, des fiches d'information distinctes, qui fournissent plus de détails sur chacun des domaines des bonnes pratiques agricoles.

Lorsque l'on élabore un guide de Bonnes pratiques en élevage laitier (ou des programmes d'assurance qualité à la ferme), que ce soit une initiative individuelle, celle d'une entreprise ou d'un pays, on devrait faire référence aux documents suivants :

- *Codex Alimentarius* : Textes fondamentaux et textes sur l'hygiène alimentaire.
- Code d'usage international recommandé du Codex — Principes généraux de l'hygiène alimentaire.
- Codex : Avant-projet de codes d'usage en matière d'hygiène pour le lait et les produits laitiers.
- Codex : Avant-projet de code d'usages pour une bonne alimentation animale.
- FAO : Systèmes de qualité et de sécurité sanitaire des aliments — guide de formation sur l'hygiène alimentaire et le système d'analyse des risques - points critiques pour leur maîtrise (HACCP).
- Le code des bonnes pratiques de fabrication de la FIL pour les systèmes de traite automatisée.
- Le Code de santé animale de l'Office International des Épidémiologies (OIE).

Ce guide s'inspire largement d'un certain nombre de programmes d'assurance qualité à la ferme actuellement mis en œuvre dans de nombreux pays.



Les bonnes pratiques en élevage laitier

1. SANTÉ ANIMALE

Les animaux produisant du lait doivent être en bonne santé et un programme efficace de suivi sanitaire devrait être mis en place.

Bonne pratique agricole (BPA)	Exemples de démarches proposées pour atteindre la BPA	Objectif ou mesure de maîtrise
1.1 Empêcher l'entrée de maladie dans la ferme.	1.1.1 Acheter uniquement des animaux dont le statut sanitaire est connu et prendre des mesures à leur introduction dans l'élevage. 1.1.2 S'assurer que le transport de bovins à l'extérieur de la ferme, voire sur la ferme, n'introduit pas de maladie. 1.1.3 Avoir des barrières et des clôtures bien fermées. 1.1.4 Si possible, limiter l'accès à la ferme aux personnes et aux animaux sauvages. 1.1.5 Avoir un programme de lutte contre les animaux nuisibles 1.1.6 N'utiliser que des équipements propres, de provenance connue.	<ul style="list-style-type: none"> – Maintenir les animaux en bonne santé. – Se conformer aux exigences légales nationales/régionales concernant les mouvements d'animaux et la surveillance
1.2 Mettre en place un programme efficace de gestion de la santé du troupeau.	1.2.1 Utiliser un système d'identification permettant l'identification individuelle de tous les animaux, de la naissance à la mort. 1.2.2 Élaborer un programme efficace de gestion de la santé du troupeau mettant la prévention en priorité, cohérent avec la situation de l'élevage et qui répond aux exigences régionales et nationales. 1.2.3 S'assurer régulièrement de l'absence de symptômes de maladie chez les animaux. 1.2.4 Soigner les animaux malades rapidement et avec un traitement approprié. 1.2.5 Isoler les animaux malades et mettre à l'écart le lait des animaux malades ou sous traitement. 1.2.6 Conserver des enregistrements écrits de tous les traitements et bien identifier les animaux traités. 1.2.7 Maîtriser les maladies animales susceptibles de nuire à la santé publique (zoonoses).	<ul style="list-style-type: none"> – Détecter les maladies animales de manière précoce. – Empêcher la propagation de la maladie entre les animaux. – Empêcher la transmission des zoonoses. – Assurer la traçabilité.
1.3 Employer toutes les substances et médicaments vétérinaires conformément aux prescriptions	1.3.1 Appliquer les traitements chimiques conformément aux instructions, calculer les doses rigoureusement et respecter les délais d'attente requis. 1.3.2 Respecter strictement les prescriptions du vétérinaire et les délais d'attente spécifiques pour les médicaments utilisés. 1.3.3 Entreposer les substances et médicaments vétérinaires en lieu sûr et éliminer avec précaution les produits non utilisés ou périmés	<ul style="list-style-type: none"> – Prévenir le passage de résidus chimiques dans le lait.

Bonne pratique agricole (BPA)	Exemples de démarches proposées pour atteindre la BPA	Objectif ou mesure de maîtrise
1.4. Avoir des formations adaptées	<p>1.4.1 Disposer de procédures pour détecter et soigner les animaux malades ainsi que pour utiliser les médicaments vétérinaires</p> <p>1.4.2 S'assurer que toutes les personnes qui travaillent dans l'élevage laitier ont reçu une formation suffisante pour s'acquitter de leurs tâches.</p> <p>1.4.3 Avoir recours à des intervenants externes compétents et se référer à des sources d'information fiables pour les conseils.</p>	- Suivre les procédures appropriées.

2. HYGIÈNE DE LA TRAITE

La traite devrait être effectuée dans de bonnes conditions d'hygiène de même que la manipulation et le stockage du lait ensuite. L'équipement de traite et de stockage du lait devrait être adapté et bien entretenu.

Bonne pratique agricole (BPA)	Exemples de mesures proposées pour atteindre la BPA	Objectif ou mesure de maîtrise
2.1 Veiller à ce que les pratiques courantes de traite ne blessent pas les vaches et n'entraînent pas de contamination du lait.	<p>2.1.1 Identifier chaque animal individuellement et de manière distincte.</p> <p>2.1.2 Bien préparer la mamelle avant la traite.</p> <p>2.1.3 Assurer une technique de traite correcte.</p> <p>2.1.4 Mettre à l'écart le lait des animaux malades ou sous traitement.</p> <p>2.1.5 Veiller à ce que l'équipement de traite soit correctement installé et bien entretenu</p> <p>2.1.6 Veiller à un approvisionnement convenable en eau propre.</p>	- Utiliser un équipement adapté et bien entretenu pour la traite et le stockage du lait.
2.2. S'assurer que la traite se fait dans des bonnes conditions d'hygiène.	<p>2.2.1 Veiller à ce que l'endroit où les animaux sont logés ou maintenus soit toujours propre.</p> <p>2.2.2 Veiller à maintenir propre le lieu de la traite</p> <p>2.2.3 Faire en sorte que les personnes qui traitent suivent bien les règles de base de l'hygiène.</p>	- Traire dans des bonnes conditions d'hygiène.
2.3. S'assurer après la traite que le lait est manipulé correctement.	<p>2.3.1 Veiller à ce que le lait soit refroidi dans le délai prévu.</p> <p>2.3.2 Assurer le stockage du lait dans un lieu propre et rangé</p> <p>2.3.3 Veiller à ce que l'équipement d'entreposage du lait permette de maintenir le lait à la température prévue.</p> <p>2.3.4 Faire en sorte que le ramasseur de lait puisse accéder facilement au lieu de stockage</p>	- Refroidir et entreposer le lait dans des bonnes conditions d'hygiène

3. ALIMENTATION ET ABREUVEMENT DES ANIMAUX

Les animaux doivent être nourris et abreuvés avec des produits sains et de bonne qualité.

Bonne pratique agricole (BPA)	Exemples de mesures proposées pour atteindre la BPA	Objectif ou mesure de maîtrise
3.1 Veiller à ce que les aliments et l'eau distribués aux animaux soient d'une qualité convenable.	3.1.1 S'assurer que les besoins nutritionnels des animaux sont couverts. 3.1.2 Faire en sorte que l'eau donnée aux animaux soit de bonne qualité et que cette qualité soit régulièrement vérifiée et maintenue. 3.1.3 Utiliser des ustensiles distincts pour manipuler les substances chimiques et les aliments. 3.1.4 Veiller à ce que les substances chimiques soient utilisées correctement sur les pâturages et les cultures fourragères 3.1.5 N'utiliser que des produits chimiques autorisés pour le traitement des aliments du bétail et leurs composants, en observant les délais d'attente.	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir les animaux en bonne santé par une alimentation de bonne qualité. - Éviter que l'eau et les aliments distribués aux animaux soient contaminés par des produits chimiques. - Veiller particulièrement aux contaminations chimiques causées par les pratiques agricoles.
3.2 Maîtriser les conditions de stockage des aliments du bétail.	3.2.1 Séparer les aliments destinés à des espèces animales différentes. 3.2.2 Stocker dans des conditions satisfaisantes pour éviter la contamination des aliments du bétail. 3.2.3 Eliminer les aliments moisis.	<ul style="list-style-type: none"> - Éviter toute contamination microbiologique ou par des toxines et veiller à ne pas utiliser par inadvertance des aliments contenant des substances ou des préparations vétérinaires interdites pour le troupeau laitier - Maintenir les animaux en bonne santé par une alimentation de bonne qualité.
3.3 Assurer la traçabilité des aliments du bétail achetés à l'extérieur de la ferme	3.3.1 Tous les fournisseurs d'aliments du bétail devraient avoir mis en place un programme d'assurance qualité reconnu. 3.3.2 Conserver des enregistrements de tous les aliments et composants d'aliments qui rentrent dans la ferme (factures détaillées ou bons de livraison).	<ul style="list-style-type: none"> - Programme d'assurance qualité du fournisseur d'aliments du bétail.

4. BIEN-ÊTRE ANIMAL

Les animaux devraient être élevés conformément aux principes suivants :

- absence de faim, de soif et de malnutrition
- absence d'inconfort
- absence de douleur, de blessures et de maladie
- absence de peur
- liberté d'exprimer les comportements considérés comme normaux pour l'espèce

Bonne pratique agricole (BPA)	Exemples de mesures proposées pour atteindre la BPA	Objectif ou mesure de maîtrise
4.1 S'assurer que les animaux sont préservés de la soif, de la faim et de la malnutrition	4.1.1 Apporter une alimentation suffisante (grossière ou non) et de l'eau chaque jour 4.1.2 Ajuster le chargement (nombre d'animaux/surface) et/ou la quantité supplémentaire de nourriture pour assurer un apport convenable en eau, en aliments et en fourrages 4.1.3 Eviter que les animaux n'ingèrent des plantes toxiques ou autres substances nocives 4.1.4 Assurer et maintenir un approvisionnement en eau de bonne qualité, celle-ci est vérifiée régulièrement.	<ul style="list-style-type: none"> - Des animaux en bonne santé et productifs. - Une alimentation et un abreuvement des animaux appropriés.
4.2. Assurer aux animaux un confort approprié	4.2.1 Concevoir et construire des logements qui ne présentent pas de danger et permettent une circulation facile des animaux 4.2.2 S'il y a lieu, laisser suffisamment de place et de la litière propre 4.2.3 Protéger les animaux des intempéries et de leurs conséquences 4.2.4 Assurer une ventilation adéquate des étables 4.2.5 Veiller à ce que les sols ne soient pas glissants	<ul style="list-style-type: none"> - Une protection des animaux des conditions climatiques extrêmes - Un environnement sans danger
4.3 Veiller à ce que les animaux soient préservés de la douleur, des blessures et maladies	4.3.1 Mettre en place un programme de gestion de la santé du troupeau efficace et inspecter régulièrement les animaux 4.3.2 Prévenir les boiteries 4.3.3 Traire régulièrement les animaux en lactation 4.3.4 Ne pas recourir à des méthodes ou pratiques provoquant des douleurs inutiles 4.3.5 Respecter des pratiques convenables pour le vêlage et le sevrage 4.3.6 Assurer des conditions de commercialisation des veaux convenables 4.3.7 Lorsque les animaux doivent être tués à la ferme, éviter les douleurs inutiles 4.3.8 Éviter les mauvaises techniques de traite susceptibles de blesser les vaches	<ul style="list-style-type: none"> - Des interventions justifiées et réalisées avec humanité - De bonnes conditions sanitaires.
4.4. Faire en sorte que les animaux soient préservés de la peur	4.4.1 Assurer un bon savoir-faire en élevage et fournir une formation adaptée	<ul style="list-style-type: none"> - L'absence de mauvais traitements - La sécurité des animaux et de l'éleveur

Bonne pratique agricole (BPA)	Exemples de mesures proposées pour atteindre la BPA	Objectif ou mesure de maîtrise
4.5 Veiller à ce que les animaux puissent exprimer des comportements considérés comme normaux pour l'espèce	4.5.1 Assurer une conduite et une gestion du troupeau qui ne privent pas chaque animal d'une certaine vie en groupe	<ul style="list-style-type: none"> - Une liberté de mouvement - Préserver un comportement grégaire, mais aussi par exemple laisser la possibilité à l'animal de choisir sa position pour dormir

5. ENVIRONNEMENT

La production laitière devrait être gérée dans le respect de l'équilibre de l'environnement proche de la ferme.

Bonne pratique agricole (BPA)	Exemples de mesures proposées pour atteindre la BPA	Objectif ou mesure de maîtrise
5.1 Avoir un système de gestion des déchets approprié.	5.1.1 S'assurer que les déchets sont stockés de façon à réduire au minimum le risque de pollution de l'environnement. 5.1.2 Gérer les pâturages de façon à éviter le ruissellement consécutif à l'épandage des fumiers de la ferme en respectant les conditions locales	<ul style="list-style-type: none"> - Limiter les incidences potentielles sur l'environnement des pratiques en élevage laitier.
5.2 S'assurer que les pratiques en élevage laitier n'ont pas d'effets négatifs sur l'environnement proche de la ferme.	5.2.1 Maîtriser sur la ferme les effluents laitiers 2.2.2 Utiliser convenablement les produits chimiques (engrais, produits phytosanitaires et vétérinaires, etc...) de façon à éviter la contamination l'environnement proche de la ferme. 2.2.3 Veiller à ce que l'aspect général de l'élevage laitier soit satisfaisant en tant que lieu où sont collectés des produits de très bonne qualité.	<ul style="list-style-type: none"> - Montrer une image positive des pratiques en production laitière

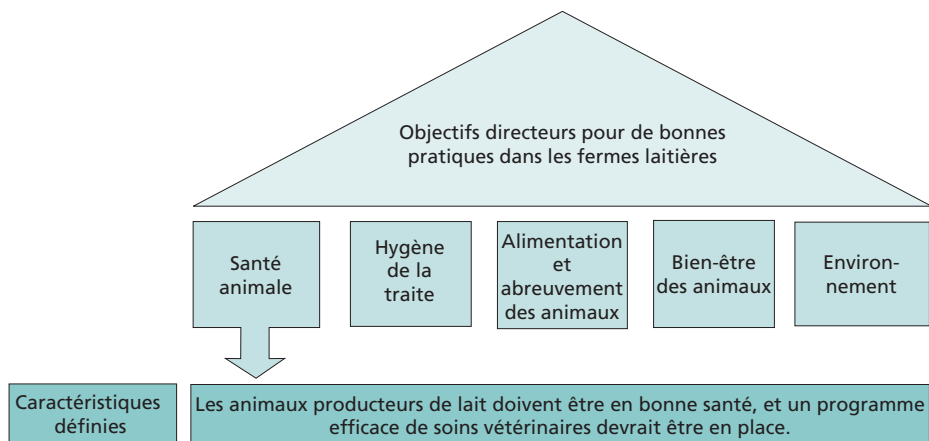
Fiche d'information

1. SANTÉ ANIMALE

La présente fiche d'information décrit les bonnes pratiques agricoles devant assurer la bonne santé des animaux en lactation et l'efficacité du programme de suivi sanitaire. Les exigences nationales, internationales ou les exigences du marché dans de nombreux pays producteurs de lait peuvent remplacer les Bonnes Pratiques Agricoles.

Les bonnes pratiques agricoles conseillées pour la santé des animaux sont exposées dans les chapitres suivants :

- Empêcher l'entrée de la maladie dans la ferme.
- Mettre en place un programme efficace de gestion de la santé du troupeau.
- Employer toutes les substances et médicaments vétérinaires conformément aux prescriptions.
- Avoir des formations adaptées.



1.1 Empêcher l'entrée de maladies dans la ferme

1.1.1 Acheter uniquement des animaux dont le statut sanitaire est connu et prendre des mesures à leur introduction dans l'élevage

La façon la plus efficace d'empêcher la propagation des maladies infectieuses est de conserver un troupeau fermé. Cela signifie qu'aucun animal de l'extérieur n'entre dans le troupeau et que les bovins qui en faisaient auparavant partie n'y sont pas réintroduits après leur départ. Dans la pratique, cela est difficile à atteindre. Il est donc essentiel de contrôler rigoureusement toute introduction d'animaux. Lorsque les animaux partagent des pâturages ou d'autres lieux, le risque de voir une maladie apparaître peut également augmenter.

Avant leur introduction dans l'élevage, tous les bovins devraient faire l'objet d'un dépistage des maladies, plus particulièrement de celles qui sont fréquemment rencontrées dans leur région d'origine ainsi que celle de leur région d'introduction. Cela signifie que l'éleveur laitier devrait posséder pour chaque bovin :

- un système d'identification permettant de remonter à son origine (système d'identification allant de la naissance à la mort) ;
- une déclaration du vendeur, quelle qu'en soit la forme, qui décrit le statut sanitaire de l'animal ainsi que tout traitement ou vaccin pertinent en cours ou effectué dans le passé (cela signifie que les vendeurs éventuels de bovins doivent conserver des registres permanents adéquats des maladies et des traitements).

Lorsque leur statut sanitaire n'est pas connu, les bovins qui doivent être introduits dans l'élevage devraient être mis en quarantaine, séparés du reste du troupeau pendant un délai approprié. Tenir des registres de tous les mouvements d'animaux vers ou au départ de la ferme.

1.1.2 S'assurer que le transport de bovins à l'extérieur de la ferme, voire sur la ferme, n'introduit pas de maladie

Les acheteurs éventuels de bovins vivants devraient toujours s'informer et être avertis d'une souffrance ou d'une maladie des animaux. De préférence, aucun bovin malade ou infirme ne devrait être transporté vivant. Une personne préposée, convenablement formée, ou un vétérinaire devrait exécuter tout abattage qui doit être réalisé à la ferme. Tous les cadavres d'animaux devraient être enlevés ou enfouis conformément à la réglementation locale.

L'élimination des animaux malades ou morts devrait réduire au minimum le risque de propagation de la maladie, p. ex. les véhicules de transport ne devraient pas ramasser les cadavres ou les bovins malades d'une ferme puis se rendre dans une autre pour répéter l'opération, sans prendre de mesures appropriées pour réduire au minimum le risque de propagation de la maladie.

1.1.3 Avoir des barrières et des clôtures bien fermées

Contenir les animaux convenablement pour éviter les risques de propagation de la maladie dans ou entre les fermes.

1.1.4 Si possible, limiter l'accès à la ferme aux personnes et aux animaux sauvages

Les personnes visitant plusieurs fermes (ou les véhicules allant d'une ferme à l'autre) peuvent propager des maladies. Limiter l'accès aux cas indispensables et mettre en place des processus pour réduire au minimum la propagation de la maladie (p. ex. préserver de la contamination fécale le trajet et les pneus des véhicules-citernes et des camions de ramassage du lait). Utiliser des vêtements et des chaussures de protection et tenir au besoin des registres de tous les visiteurs. La maladie peut se propager des personnes aux animaux et des animaux aux personnes, ce qui est vrai aussi pour la faune sauvage.

1.1.5 Avoir un programme de lutte contre les animaux nuisibles

S'assurer de la mise en place de mesures appropriées de lutte contre les animaux nuisibles dans tous les endroits où les animaux nuisibles pourraient introduire des maladies (p. ex. poste de traite, entrepôt d'aliments du bétail, étables). Parmi les animaux nuisibles, on trouve les animaux sauvages, les rongeurs et les insectes.

1.1.6 N'utiliser que des équipements propres, de provenance connue

S'assurer de la propreté de tout l'équipement et s'assurer de connaître son historique (provenance, utilisations). Prendre des précautions supplémentaires avec des équipements partagés ou empruntés.

1.2 Mettre en place un programme efficace de gestion de la santé du troupeau

1.2.1 Utiliser un système d'identification permettant l'identification individuelle de tous les animaux, de la naissance à la mort

Toutes les personnes en contact avec les vaches devraient facilement pouvoir les identifier. Les systèmes utilisés devraient être permanents et uniques, permettant l'identification individuelle des animaux, de la naissance à la mort. Comme exemples de systèmes d'identification, mentionnons le bouclage, le tatouage, le cryomarquage et les puces électroniques.

1.2.2 Élaborer un programme efficace de gestion de la santé du troupeau mettant la prévention en priorité, cohérent avec la situation de l'élevage et qui répond aux exigences régionales et nationales

Les programmes de gestion de la santé des troupeaux devraient consister en plans de traitement contre toute maladie courante, de même qu'en un programme de prévention. Le programme de prévention devrait couvrir tous les aspects de la production de lait dans des bonnes conditions d'hygiène de même que toutes les pratiques de gestion d'une ferme laitière.

Lorsque des vaccins efficaces existent, on peut les utiliser pour accroître la résistance aux maladies.

Des traitements prophylactiques peuvent être nécessaires comme moyens de protection, lorsqu'il n'existe aucune stratégie alternative viable.

Élaborer des traitements efficaces des troupeaux en consultation avec les personnes compétentes telles que les vétérinaires.

1.2.3 S'assurer régulièrement de l'absence de symptômes de maladie chez les animaux

Observer régulièrement tous les animaux et utiliser des méthodes prouvées pour aider à déceler et à diagnostiquer de façon exacte les maladies infectieuses. À cette fin, on peut notamment utiliser des thermomètres rectaux, observer les mouvements des vaches et leur état physiologique, examiner le premier jet. De nombreuses maladies sont liées au cycle de la reproduction. Des enregistrements détaillés sur la reproduction devraient être conservés et les animaux devraient être observés aux stades appropriés.

Les boiteries devraient être investiguées afin d'en déterminer les causes sous-jacentes, traiter les animaux et prévenir de nouveaux cas.

1.2.4 Soigner les animaux malades rapidement et avec un traitement approprié

Traiter toute maladie, blessure et mauvais état de santé par des méthodes approuvées, après diagnostic précis. Traiter correctement les animaux malades, pour réduire au minimum la prévalence de l'infection et la source de pathogènes.

1.2.5 Isoler les animaux malades et mettre à l'écart le lait de ces animaux malades ou sous traitement

Pour réduire au minimum la propagation de la maladie, isoler les animaux malades du reste des bovins sur les lieux. Suivre les procédures appropriées pour séparer le lait des animaux malades ou sous traitement (p. ex. traire ces animaux en dernier dans un récipient séparé). Si possible, prévoir des locaux distincts.

1.2.6 Conserver des enregistrements écrits de tous les traitements et bien identifier et les animaux traités

Il importe que toutes les personnes de l'extérieur (p. ex. les vétérinaires, etc.) et toutes les autres personnes qui s'occupent des bovins laitiers à la ferme sachent quels traitements ont été donnés aux vaches. Mettre en place un système approprié pour identifier facilement les animaux traités (p. ex. colorer les pis traités contre les mammites).

1.2.7 Maîtriser les maladies animales susceptibles de nuire à la santé publique (zoonoses)

Maintenir les zoonoses chez les animaux à un niveau qui ne menace pas la santé humaine, éviter la transmission directe, grâce à des pratiques convenables de gestion et prévenir la contamination du lait.

1.3 Employer toutes les substances et médicaments vétérinaires conformément aux prescriptions

1.3.1 Appliquer les traitements chimiques conformément aux instructions, calculer les doses rigoureusement et respecter les délais d'attente requis

Les résidus des substances chimiques administrées sont susceptibles de porter préjudice aux marchés du lait. Les producteurs devraient gérer l'emploi de toutes les substances chimiques pour empêcher que :

- des résidus chimiques inacceptables soient présents dans le lait ;
- des substances chimiques non adaptées affectent la santé et la productivité des animaux.

Être vigilant vis à vis de toutes les substances chimiques pouvant laisser des résidus dans le lait : détergents, désinfectants, antiparasitaires, antibiotiques, herbicides, pesticides, et fongicides.

Le producteur devrait :

- utiliser les substances chimiques uniquement dans le but pour lequel elles sont autorisées — les vaches en lactation ne devraient jamais être traitées avec des produits vétérinaires non recommandés pour le traitement des vaches produisant du lait destiné à la transformation ou, d'une autre façon, à la consommation humaine ;
- lire l'étiquette — elle devrait fournir tous les renseignements sur l'utilisation légale et sûre de la substance ;
- suivre les conseils donnés sur l'étiquette et sur toute fiche signalétique ou évaluation des risques ;
- respecter les délais d'attente (délai minimal pendant lequel on ne devrait pas livrer le lait destiné à la consommation humaine après l'application d'une substance chimique) ;

1.3.2 Respecter strictement les prescriptions du vétérinaire et les délais d'attente spécifiques pour les médicaments utilisés

Nota : Les médicaments vétérinaires sont des produits chimiques et biologiques vendus pour le traitement des animaux, pour lesquels l'efficacité et la sécurité ont été prouvées par des organismes indépendants pour donner l'assurance qu'ils soient adaptés à leur usage. Ces médicaments exigent habituellement l'ordonnance d'un vétérinaire pour en autoriser l'achat et confirmer que leur utilisation est appropriée.

Utiliser les médicaments pour traiter les animaux selon les conseils du vétérinaire. Utiliser uniquement les médicaments officiellement autorisés, aux doses recommandées et selon le mode d'emploi indiqués sur l'étiquette ou selon les conseils d'un vétérinaire. L'utilisation de médicaments qui diffère du mode d'emploi recommandé est qualifié comme *non conforme à la notice d'utilisation* et peut prolonger le délai d'attente pour l'utilisation du lait. *L'utilisation non indiquée sur l'étiquette* ne peut se faire que sous surveillance stricte du vétérinaire et en accord avec la législation nationale / régionale.

Tous les substances et médicaments vétérinaires destinés au traitement des animaux qui fournissent des produits destinés à l'alimentation humaine devraient indiquer le délai d'attente dans la notice d'utilisation. Si les instructions de la notice ne sont pas suivies à la lettre, le délai d'attente indiqué ne sera pas valide.

1.3.3 Entreposer les substances chimiques et les médicaments vétérinaires en lieu sûr et éliminer avec précaution les produits non utilisés ou périmés

Conservier les substances chimiques et les médicaments vétérinaires dans un endroit sûr, pour ne pas qu'ils soient utilisés mal à propos ou pour ne pas contaminer le lait et les aliments du bétail. On devrait également les éliminer de façon à ce qu'il ne contaminent pas les animaux ni l'environnement de la ferme.

1.4 Avoir des formations adaptées

1.4.1 Disposer de procédures écrites pour détecter et soigner les animaux malades ainsi que pour utiliser les médicaments vétérinaires

Il est important de s'assurer que la santé du troupeau soit gérée de manière cohérente. Les personnes concernées doivent connaître la stratégie de santé animale appliquée à l'élevage et la comprendre.

Il est bon de posséder une procédure sur la manière d'effectuer les tâches répétables et contrôlables. Elle doit préciser toutes les exigences à respecter, notamment les détails du processus de production, de l'équipement et du matériel, y compris vis-à-vis des risques et des problèmes de sécurité dont il faut tenir compte.

1.4.2 S'assurer que toutes les personnes qui travaillent dans l'élevage laitier ont reçu une formation suffisante pour s'acquitter de leurs tâches

La formation doit être, pour chacun, un processus permanent d'amélioration. Les personnes devraient être compétentes afin de comprendre les mesures prises. Cela devrait aussi aider à observer les procédures, les intéressés faisant part de leurs observations pour les améliorer. Préciser qui est chargé de mesures particulières.

1.4.3 Avoir recours à des intervenants externes compétents et se référer à des sources fiables pour les conseils

Choisir des professionnels compétents et habilités pour entreprendre les traitements, etc. Avoir recours à des intervenants compétents et se référer à des sources d'information fiables pour les conseils.

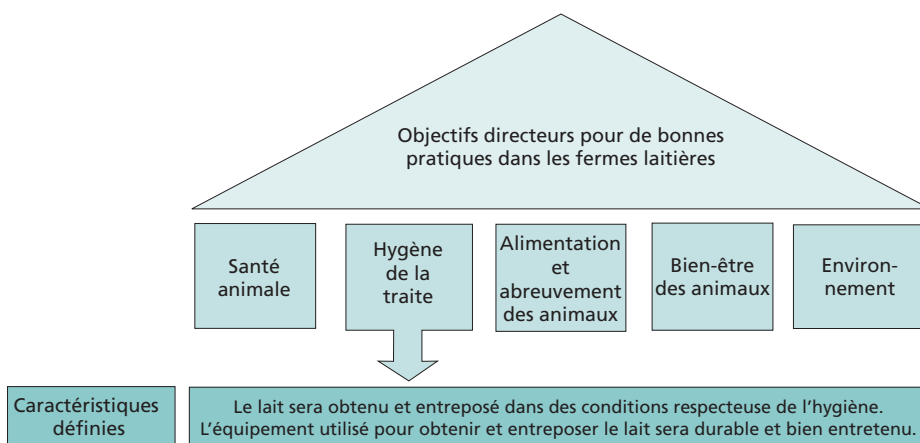
2. HYGIÈNE DE LA TRAITE

La traite est à elle seule l'activité la plus importante sur la ferme laitière. Les consommateurs exigent des normes rigoureuses pour la qualité du lait. La gestion de la traite vise donc à réduire au minimum la contamination microbienne et physico-chimique. Elle couvre tous les aspects du processus d'obtention de lait de vache, de façon rapide et efficace, tout en assurant la santé des vaches et la qualité du lait.

La mise en œuvre quotidienne et cohérente des méthodes de traite est un élément important des bonnes pratiques laitières.

Cette fiche d'information décrit les bonnes pratiques agricoles devant assurer l'obtention et le stockage du lait dans des conditions respectueuses de l'hygiène, et concernant l'équipement utilisé pour obtenir et entreposer le lait qui doit être bien entretenu. Les bonnes pratiques agricoles conseillées pour l'hygiène de la traite sont exposées sous les rubriques suivantes :

- Veiller à ce que les pratiques courantes de traite ne blessent pas les vaches et n'entraînent pas de contamination du lait.
- S'assurer que la traite se fait dans des bonnes conditions d'hygiène.
- S'assurer après la traite que le lait est manipulé correctement.



Nota : Ces bonnes pratiques agricoles ne concernent pas la traite automatisée pour laquelle la FIL a publié séparément “Le Code des bonnes pratiques hygiéniques de traite avec des systèmes automatisés - Code of Good Hygienic Practices for Milking with Automatic Milking Systems”, Bulletin de la FIL No. 386/2004, ISSN 0250-5118.

2.1 Veiller à ce que les pratiques courantes de traite ne blessent pas les vaches et n'entraînent pas de contamination du lait

2.1.1 Identifier chaque animal individuellement et de manière unique

Toutes les personnes entrant en contact avec les vaches devraient pouvoir les identifier facilement. Le système utilisé devrait être permanent et unique, permettant l'identification de chaque animal, de la naissance à la mort.

Chaque vache à identifier pour des motifs précis (p. ex. vaches fraîches, tariées, traitées ou vaches possédant un lait anormal, en raison de la maladie ou de traitements antibiotiques) devrait être identifiée séparément.

2.1.2 Bien préparer la mamelle avant la traite

Traire uniquement les vaches dont les trayons sont propres et secs :

- laver et sécher les trayons souillés ;
- sécher les trayons humides avant la traite ;
- pendant la durée de la traite, avoir de l'eau propre disponible.

Vérifier le pis et les trayons pour déceler tout changement (p. ex. mammite clinique). Avant la traite, extraire le premier jet et en vérifier les éventuelles anomalies.

2.1.3 Assurer une technique de traite correcte

Assurer le respect des bonnes techniques de traite ; des techniques défectueuses peuvent augmenter le risque de mammite et blesser la vache.

La technique convenable est la suivante :

- bien préparer les vaches avant la traite ;
- éviter toute introduction d'air sur le bord du gobelet-trayeur, dans le cas de traite mécanique ;
- éviter les sur-traites ;
- retirer doucement les gobelets, s'il y a lieu.

2.1.4 Mettre à l'écart le lait des animaux malades ou traités

Les vaches dont le lait est impropre à la consommation humaine devraient être traitées en dernier ou dans un seau ou un par système séparé. Jeter le lait anormal quand le risque l'impose.

2.1.5 Veiller à ce que l'équipement de traite soit correctement installé et bien entretenu

S'assurer de la propreté de l'équipement de traite avant chaque usage. Si on utilise un équipement de traite mobile, cela peut signifier un nettoyage entre chaque usage.

On devrait suivre les recommandations du fabricant et les recommandations locales, régionales ou nationales pour la construction, l'installation, le fonctionnement et l'entretien de l'équipement de traite. Suivre les instructions du fabricant pour l'emploi des agents de nettoyage et de désinfection de l'équipement de traite. Les matériaux constitutifs de l'équipement de traite devraient posséder une résistance convenable.

Aucun matériau entrant en contact avec le lait ou avec les solutions nettoyantes et désinfectantes ne devrait altérer le lait, et on devrait aussi choisir et utiliser les agents nettoyants et désinfectants de façon à ce qu'ils n'altèrent pas le lait.

Suivre les instructions du fabricant lorsque l'on emploie des substances chimiques, des pesticides ou des agents nettoyants dans la laiterie et le poste de traite. Mettre sous clé toutes les substances chimiques non utilisées de façon répétée, à une certaine distance de la laiterie. Au besoin, il faut faire approuver l'emploi de toutes les méthodes ou produits de lutte contre les animaux nuisibles, les oiseaux et les insectes.

2.1.6 Veiller à un approvisionnement convenable en eau propre

Pour la traite et le nettoyage de l'équipement entrant en contact avec le lait, on devrait disposer d'une quantité suffisante d'eau propre.

2.2 S'assurer que la traite se fait dans des bonnes conditions d'hygiène

2.2.1 Veiller à ce que l'endroit où sont logés les animaux soit toujours propre

On devrait maintenir en tout temps dans l'étable un niveau rigoureux de propreté. L'étable devrait être :

- conçue pour assurer une bonne ventilation et une bonne évacuation des eaux usées et éviter de blesser les animaux ;
- d'une taille convenable et être adaptée à la taille des animaux.

Toutes les logettes et les aires de repos devraient être maintenues propres et sèches, au moyen d'une quantité convenable de litière. Nettoyer ou gratter régulièrement les passages pour en éliminer le fumier.

2.2.2 Veiller à maintenir propre le lieu de traite

Le lieu de traite devrait être conçu pour pouvoir être maintenu propre et en ordre. Il devrait :

- être facile à nettoyer ;
- disposer d'un approvisionnement en eau propre ;
- posséder des installations de manutention des déchets ;
- posséder une régulation suffisante de la température et être suffisamment éclairé.

Aménager les aires de rassemblement pour maintenir un niveau rigoureux de propreté.

2.2.3 Faire en sorte que les personnes qui traitent suivent bien les règles de base de l'hygiène

Le trayeur devrait :

- porter des vêtements de travail convenables et propres ;
- conserver les mains et les bras propres, plus particulièrement pendant la traite ;
- couvrir ses coupures ou blessures ;
- ne pas avoir de maladie infectieuse.

2.3 S'assurer après la traite que le lait est manipulé correctement

2.3.1 Veiller à ce que le lait soit refroidi dans le délai prévu

Refroidir le lait le plus tôt possible après la traite pour en abaisser la température au point nécessaire et dans le délai spécifié. Les délais de refroidissement et les températures de stockage devraient se conformer aux limites fixées par la législation nationale.

2.3.2 Assurer le stockage du lait dans un lieu propre et rangé

Le lait devrait être entreposé à une certaine distance du poste de traite. L'entrepôt de lait devrait :

- être propre et dépourvu d'ordures, de produits ou de substances chimiques qui ne sont pas constamment utilisés et d'aliments du bétail ;
- posséder des postes de lavage et de séchage des mains ;
- être facile à nettoyer et posséder un dispositif antiparasitaire.

2.3.3 Veiller à ce que l'équipement d'entreposage du lait permette de maintenir le lait à la température prévue

S'assurer que l'équipement d'entreposage du lait est nettoyé avant chaque emploi, de préférence immédiatement après avoir recueilli le lait.

Cet équipement devrait pouvoir maintenir le lait à la température nécessaire jusqu'au moment de la collecte et être construit avec des matériaux qui n'altèrent pas le lait.

Les réservoirs de lait devraient être construits conformément aux normes reconnues, et les systèmes de réfrigération du lait devraient bénéficier d'un programme d'entretien et de service régulier pour prévenir les pannes. Le réservoir de lait devrait être doté d'un thermomètre pour vérifier la température du lait, et on devrait tenir les registres appropriés des températures d'entreposage. S'assurer que tout l'équipement fonctionne correctement.

2.3.4 Faire en sorte que le ramasseur de lait puisse accéder facilement au lieu de stockage

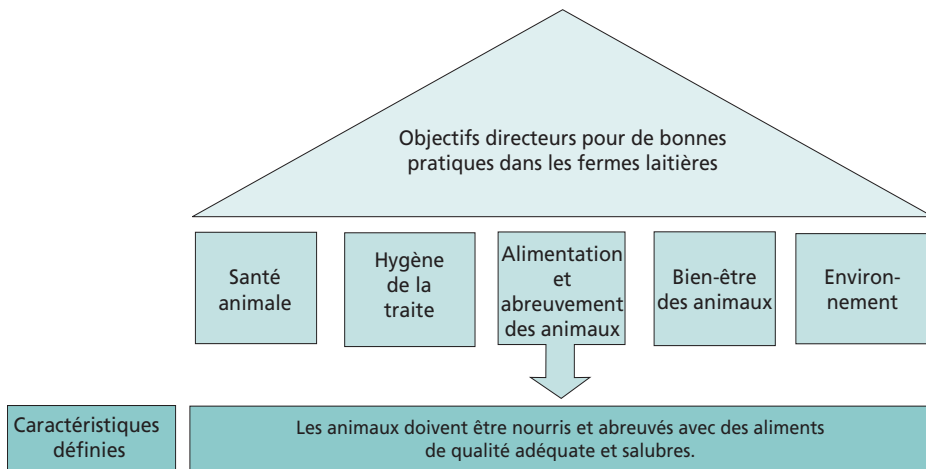
Faire en sorte que le ramasseur de lait puisse accéder facilement au lieu de stockage pour permettre la collecte du lait sans danger. L'accès aux réservoirs de lait ne devrait pas croiser de trajets utilisés par les animaux.

3. ALIMENTATION ET ABREUVEMENT DES ANIMAUX

La santé et la productivité de l'animal ainsi que la qualité et la salubrité de son lait dépendent de la qualité et de la gestion de son alimentation et de son eau. La qualité du lait peut également souffrir de la mauvaise qualité de l'eau utilisée pour nettoyer l'équipement de traite et le poste de traite. Si l'eau est contaminée, les contaminants peuvent diminuer la salubrité et la qualité du lait.

Cette fiche d'information décrit les bonnes pratiques agricoles pour la gestion de l'innocuité de l'approvisionnement des bovins laitiers en aliment et en eau. Elles s'ordonnent sous les rubriques suivantes :

- Veiller à ce que les aliments et l'eau distribués aux animaux soient d'une qualité convenable.
- Maîtriser les conditions de stockage des aliments du bétail.
- Assurer la traçabilité des aliments du bétail achetés à l'extérieur de la ferme.



3.1 Veiller à ce que les aliments et l'eau distribués aux animaux soient d'une qualité convenable

3.1.1 S'assurer que les besoins nutritionnels des animaux sont couverts

La ration quotidienne en aliments et en eau des animaux devrait correspondre à leurs besoins physiologiques. Les aliments de la ration et leur qualité, y compris la teneur en fibres, devraient correspondre à l'âge, le poids, le stade de lactation, le niveau de production, la croissance, la gestation, l'activité de l'animal ainsi que le climat.

3.1.2 Faire en sorte que l'eau donnée aux animaux soit de bonne qualité et que cette qualité soit régulièrement vérifiée et maintenue

Entourer d'une clôture les réserves en eau du bétail pour les protéger d'une contamination accidentelle. Les sources d'approvisionnement en eau devraient être limpides et exemptes d'excréments.

De nombreux contaminants peuvent se retrouver dans l'eau d'approvisionnement et menacer la santé ou la sécurité des personnes, du bétail ainsi que de l'équipement de traite rincé avec cette eau. Les contaminants les plus communs englobent les micro-organismes pathogènes; des produits toxiques tels que les pesticides, le pétrole et les solvants ainsi que les nitrates.

S'il y a un doute sur la qualité de l'eau devant servir à l'abreuvement du bétail, contacter les autorités compétentes et faire tester l'eau.

3.1.3 Utiliser des ustensiles distincts pour manipuler les substances chimiques et les aliments

Ne jamais utiliser l'équipement ou les installations laitiers pour le mélange de substances agrochimiques et/ou de médicaments vétérinaires — des résidus subsisteront sur l'équipement où donneront lieu à une contamination croisée à la faveur de déversements, de leur dispersion dans l'air, du retour de l'eau polluée, etc.

3.1.4 Veiller à ce que les substances chimiques soient utilisées correctement sur les pâturages et les cultures fourragères.

Conservé un enregistrement fidèle de toutes les applications chimiques dans les enclos cultivés et les pâturages et s'assurer de l'observation rigoureuse des délais d'attente. Toujours se conformer à la notice d'utilisation pour ce qui concerne les doses d'application et les délais d'attente. Prendre note du nombre de jours avant le pâturage et s'y conformer avant d'autoriser l'accès des animaux à un champ traité. Pour ce qui concerne les champs de cultures fourragères, se conformer aux intervalles antérieurs à la récolte ou au nombre de jours avant la récolte.

Vérifier dans les pâturages les signes de dérive du pesticide. Rechercher les symptômes de lésions dues aux herbicides sur les plantes fourragères. Si l'on constate ces symptômes, faire une enquête plus approfondie avant d'autoriser le pâturage des animaux.

Être sensibilisé à la possibilité de dérive du nuage pulvérisé lorsque l'on applique des substances agrochimiques dans des pâturages ou dans des cultures. Cela

s'applique également aux fermes voisines. Prendre les précautions convenables lorsque l'on autorise les animaux à boire de l'eau après les pulvérisations.

S'enquérir de l'utilisation antérieure et en cours de substances chimiques sur la ferme et dans les propriétés voisines, la dérive du nuage pulvérisé pouvant être une source de résidus. À l'achat de pâturages ou de terrains, toujours obtenir des renseignements sur les antécédents des enclos, pour ce qui concerne l'utilisation des substances agrochimiques et/ou réaliser un essai sur les sols et les végétaux, au besoin.

3.1.5 N'utiliser que des produits chimiques autorisés pour le traitement des aliments pour le bétail et leurs composants, en observant les délais d'attente

On ne devrait utiliser dans les fermes laitières que les substances chimiques autorisées et on devrait les gérer de façon à éviter leur introduction accidentelle dans les aliments et l'eau et, par voie de conséquence, dans le lait.

Utiliser les substances chimiques conformément aux recommandations du fabricant. Vérifier l'étiquette de toutes les substances que l'on doit utiliser à proximité, sur ou dans les aliments du bétail ou les pâturages pour en déterminer la compatibilité avec l'élevage d'animaux producteurs de denrées alimentaires, les délais d'attente pour le lait et les bonnes doses d'application et les concentrations de produits.

3.2 Maîtriser les conditions de stockage des aliments du bétail

3.2.1 Séparer les aliments destinés à des espèces animales différentes

Aucune matière animale ne devrait faire partie des rations quotidiennes des aliments du bétail laitier. Il faut observer les règlements nationaux.

3.2.2 Stocker dans des conditions satisfaisantes pour éviter la contamination des aliments du bétail

S'assurer que les animaux ne peuvent pas entrer en contact avec les contaminants dans les secteurs où ces produits sont entreposés et mélangés. Ces secteurs devraient être bien aérés, car des émanations toxiques peuvent avoir lieu. S'assurer que les aliments du bétail sont protégés contre les contaminants. Entreposer et manipuler les pesticides, les semences traitées, les aliments médicamenteux et les engrais convenablement. Entreposer les herbicides séparément des autres produits agrochimiques, des engrais et des semences.

Assurer un programme convenable de lutte contre les animaux nuisibles pour les aliments entreposés.

Le foin et les aliments secs devraient être protégés contre un milieu humide. L'ensilage et les autres productions végétales fermentées devraient être conservés dans des conditions hermétiques.

3.2.4 Éliminer les aliments moisiss

Éviter de donner aux vaches laitières des aliments moisiss (veiller particulièrement aux céréales brassicoles, à l'ensilage, au foin, à la pulpe de betterave à sucre et aux céréales), puisque ces substances peuvent renfermer des toxines fongiques qui peuvent passer dans le lait.

3.3 Assurer la traçabilité des aliments du bétail achetés à l'extérieur de la ferme

3.3.1 Tous les fournisseurs d'aliments du bétail devraient avoir mis en place un programme d'assurance qualité reconnu

Lors de l'achat d'aliments pour le bétail, s'assurer que le fournisseur possède un programme d'assurance qualité, qu'il peut contrôler les résidus et les maladies appropriés et tracer les ingrédients jusqu'à leur origine. Demander aux vendeurs les déclarations pertinentes.

3.3.2 Conserver les enregistrements de tous les aliments et composants d'aliments qui rentrent dans la ferme (factures détaillées ou bons de livraison)

Avoir mis en place un système convenable pour enregistrer et tracer l'origine de tous les aliments ou ingrédients d'aliments reçus à la ferme. S'assurer de pouvoir identifier et tracer tous les traitements appliqués aux aliments du bétail à la ferme (y compris les traitements des cultures et des céréales).

4. BIEN-ÊTRE ANIMAL

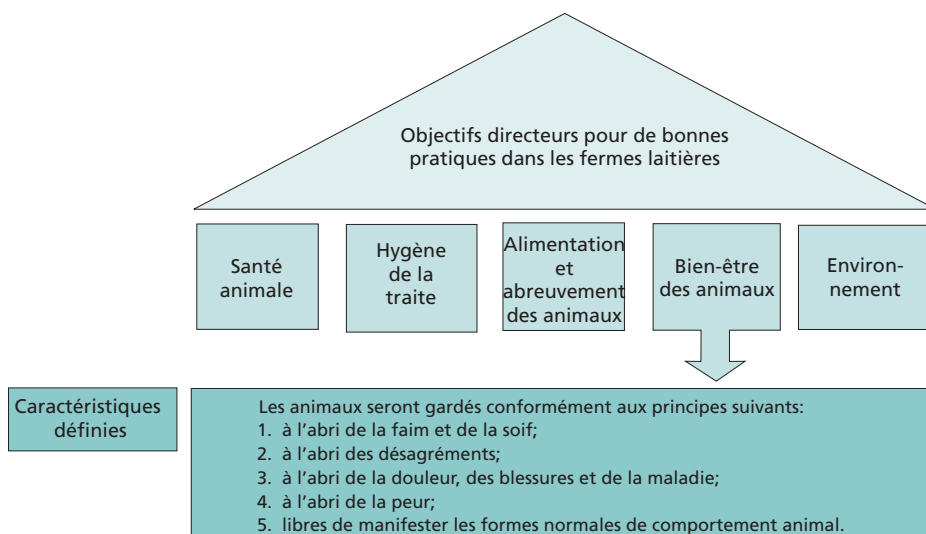
Le bien-être animal consiste essentiellement à appliquer des pratiques sensibles et sensées vis-à-vis du bétail présent dans l'élevage. Le bien-être animal concerne principalement le mieux-être de l'animal.

En général, les consommateurs perçoivent les normes rigoureuses de bien-être animal comme un indicateur de la sécurité sanitaire, de l'innocuité et de la grande qualité des aliments. Les normes de bien-être animal font partie des plans de qualité et de salubrité des aliments à la ferme.

Habituellement, les codes de bien-être animal répondent à cinq besoins fondamentaux qui devraient correspondre aux meilleures pratiques agricoles relatives au bien-être animal. Le respect de ces cinq besoins représente le concept global de bien-être animal.

Cette fiche d'information décrit les bonnes pratiques agricoles pour le bien-être animal. Elle rappelle que les animaux devraient être élevés conformément aux cinq principes suivants :

- S'assurer que les animaux sont préservés de la soif, de la faim et de la malnutrition.
- Assurer aux animaux un confort approprié
- Veiller à ce que les animaux soient préservés de la douleur, des blessures et des maladies.
- Faire en sorte que les animaux n'aient pas peur.
- Veiller à ce que les animaux puissent exprimer des comportements considérés comme normaux pour l'espèce.



4.1 S'ASSURER QUE LES ANIMAUX SONT PRÉSERVÉS DE LA SOIF, DE LA FAIM ET DE LA MALNUTRITION

4.1.1 Apporter une alimentation suffisante (grossière ou non) et de l'eau chaque jour

On devrait donner aux animaux la quantité suffisante d'aliments d'après leurs besoins physiologiques (conformément à l'âge, au poids, au stade de lactation, au degré de production, à la croissance, à la gestation, à l'activité et au climat). La qualité des aliments doit être prise en considération. Si les animaux ont des pâturages de mauvaise qualité à leur disposition, on aura éventuellement à leur fournir du fourrage supplémentaire pour satisfaire leurs besoins.

Prendre en considération la qualité et la teneur en éléments nutritifs du fourrage frais ou conservé, conformément aux besoins des animaux. La ration des animaux devrait être équilibrée (et comprendre une teneur suffisante en fibres).

Les animaux devraient avoir de l'eau propre à leur disposition.

4.1.2 Ajuster le chargement (nombre d'animaux/surface) et/ou la quantité supplémentaire de nourriture pour assurer un apport convenable en eau, en aliments et en fourrages

Lorsque l'on détermine le chargement par rapport à la surface fourragère, on devrait prendre en considération le nombre d'animaux, leurs besoins physiologiques et la qualité nutritive des aliments du bétail. Tous les animaux devraient avoir quotidiennement une quantité suffisante d'eau à leur disposition.

4.1.3 Eviter que les animaux ingèrent des plantes toxiques ou autres substances nocives

Protéger les animaux des végétaux toxiques. Ne pas distribuer aux animaux des aliments moisiss.

Entreposer les substances chimiques en lieu sûr pour éviter la contamination des pâturages et observer les délais d'attente appropriés pour le traitement des pâturages des plantes fourragères.

4.1.4 Assurer et maintenir un approvisionnement en eau de bonne qualité, celle-ci est régulièrement vérifiée

Les bovins devraient avoir librement accès à une source d'approvisionnement en eau fraîche et pure. Nettoyer régulièrement les abreuvoirs ou les cuvettes et les inspecter pour s'assurer qu'ils sont pleinement fonctionnels. L'approvisionnement en eau devrait être convenable pour satisfaire aux exigences maximales de l'animal, c'est-à-dire que les abreuvoirs devraient se remplir suffisamment vite pour qu'aucun animal faisant partie d'un groupe n'ait soif. Toutes les mesures devraient être prises pour réduire au minimum les risques de congélation ou de réchauffement excessif de l'eau d'approvisionnement, au besoin.

L'eau de ruissellement des effluents et des traitements chimiques des pâturages et des cultures fourragères ne devrait pas se retrouver dans l'eau d'abreuvement du bétail.

4.2 Assurer aux animaux un confort approprié

4.2.1 Concevoir et construire des logements qui ne présentent pas de danger et permettent une circulation facile des animaux

Lors de la conception et de la construction des étables et/ou des postes de traite, la libre circulation des animaux devrait être prise en considération. Éviter les culs-de-sac ainsi que les voies de passage en pente raide et glissantes.

4.2.2 S'il y a lieu, laisser suffisamment de place et de la litière propre

Éviter la concentration d'animaux, même pendant de courtes périodes. Les animaux devraient disposer d'une litière propre, que celle-ci soit en paille (ou équivalent) ou qu'elle soit fournie par des pâturages propres.

4.2.3 Protéger les animaux des intempéries et de leurs conséquences

Autant que possible, protéger les animaux des intempéries et de leurs conséquences. Cette notion englobe les extrêmes météorologiques, les pénuries de fourrage, les modifications non saisonnières ainsi que d'autres facteurs de stress dus au froid ou à la chaleur. Envisager de mettre les animaux à l'ombre ou d'autres moyens de rafraîchissement (p. ex. des brumisateurs et des pulvérisateurs), des abris (p. ex. brise-vent) et la distribution de fourrage supplémentaire. Prévoir la protection contre les catastrophes naturelles (p. ex. le feu, la sécheresse, la neige, les inondations) et prendre aussi des dispositions pour pouvoir gagner des points surélevés en cas d'inondation, pour aménager des coupe-feu convenables et organiser l'évacuation des animaux.

4.2.4 Assurer une ventilation adéquate des étables

Toutes les étables devraient être correctement ventilées afin d'apporter suffisamment d'air renouvelé et évacuer l'humidité, et de permettre la dissipation de la chaleur et prévenir la formation des gaz comme le dioxyde de carbone, l'ammoniac, ou autres.

4.2.5 Veiller à ce que les sols ne soient pas glissants

Les sols devraient être conçus de manière à réduire les glissades et les hématomes dus à un sol inégal et irrégulier. Des sols non adaptés peuvent rendre plus difficile la saillie et entraîner des blessures pendant la période de monte.

4.3 Veiller à ce que les animaux ne souffrent pas, ne soient pas blessés ou malades

4.3.1 Mettre en place un programme de gestion de la santé du troupeau efficace et inspecter régulièrement les animaux

Les animaux devraient faire l'objet de vérifications régulières en vue de détecter des blessures et/ou des maladies. Voir la fiche d'information sur la santé des animaux pour plus de précisions.

4.3.2 Prévenir les boiteries

Les chemins, les aires, les postes de traite et les étables devraient être construits de façon à réduire au minimum l'incidence de la boiterie.

4.3.3 Traire régulièrement les animaux en lactation

Établir un horaire régulier de traite qui tienne compte du stade de lactation et qui ne stresse pas les animaux de façon excessive.

4.3.4 Ne pas recourir à des méthodes ou des pratiques provoquant des douleurs inutiles

Les personnes s'acquittant de tâches d'ordre vétérinaire ou de tâches connexes devraient pouvoir faire preuve de compétence, plus particulièrement en ce qui concerne les procédures qui pourraient causer des douleurs (p. ex. brûlage du cornillon naissant ou écornage, castration, etc.). Se conformer aux règlements nationaux concernant ces pratiques ou d'autres pratiques (comme le marquage à chaud, l'amputation de la queue, les autres amputations, etc.). Une bonne hygiène est essentielle aux opérations de type chirurgical. Au besoin, considérer d'autres pratiques d'élevage.

4.3.5 Respecter des pratiques convenables pour le vêlage et le sevrage

Élaborer un plan de vêlage convenable, prenant en considération des questions telles que le choix du taureau (pour faciliter le vêlage) ; des installations de vêlage sans danger ; la vérification régulière des animaux pour qu'une aide prompte et expérimentée puisse être apportée au besoin.

Les veaux devraient être nourris au colostrum peu après la naissance.

4.3.6 Assurer des conditions de commercialisation des veaux convenables

Les tout jeunes veaux ne devraient pas être vendus tant qu'ils ne sont pas suffisamment robustes (p. ex. poids convenable et nombril sec). Des conditions convenables de transport devraient également être suivies et respecter les règlements nationaux quand ils existent.

4.3.7 Lorsque les animaux doivent être tués à la ferme, éviter les douleurs inutiles

Lorsqu'il est nécessaire de tuer des animaux malades ou souffrants, éviter les douleurs inutiles.

4.3.8 Éviter les mauvaises techniques de traite susceptibles de blesser les vaches

De mauvaises techniques de traite peuvent affecter le bien-être et la production des vaches. L'équipement de traite devrait faire l'objet d'un bon entretien et d'une maintenance régulière.

4.4 Faire en sorte que les animaux ne subissent pas le stress

4.4.1 Assurer un bon savoir-faire en élevage et fournir une formation adaptée

Le savoir-faire en élevage est un facteur clé du bien-être animal. Sans compétence et diligence, ce bien-être sera compromis.

Un éleveur compétent devrait pouvoir :

- reconnaître si les animaux sont en bonne santé ou non ;
- interpréter un changement de comportement des animaux ;
- savoir quand un traitement vétérinaire est requis ;
- mettre en œuvre un programme planifié de gestion de la santé du troupeau (p. ex. traitements préventifs, programmes de vaccination au besoin) ;
- mettre en œuvre des programmes appropriés d'alimentation des animaux et de gestion des pâturages ;
- reconnaître si le milieu général (intérieur ou extérieur) est favorable à la bonne santé et au bien-être des animaux ;
- posséder les compétences en gestion en rapport à la taille et aux exigences techniques du système de production ;
- manipuler les animaux avec compassion et convenablement, anticiper les problèmes et prendre les mesures nécessaires de prévention.

Les éleveurs et les producteurs laitiers devraient connaître tous les règlements nationaux et les plans d'assurance qualité ainsi que les normes clés de l'industrie concernant la qualité et la salubrité des produits, etc. et s'y conformer. Ils devraient assurer le maintien des enregistrements pour démontrer qu'ils respectent des règlements ou des plans d'assurance qualité. Les personnes participant déjà à la gestion des animaux ou à leur élevage devraient se tenir informées des avancées technologiques pouvant prévenir ou corriger les problèmes de bien-être animal.

4.5 S'assurer que les animaux peuvent exprimer un comportement normale

4.5.1 *Donner à tous les animaux la place convenable pour exprimer un comportement normal*

Les bovins sont grégaires. La gestion et l'élevage du troupeau ne devraient pas nuire aux interactions sociales. Cela signifie aussi leur donner suffisamment de place.

Au cours de l'inspection, ou des inspections journalières des animaux, être attentif à tout comportement anormal.

S'assurer que chaque animal dispose de l'espace adéquat pour se nourrir convenablement et qu'il se nourrit effectivement. Le manque d'appétit peut être un premier symptôme de maladie.

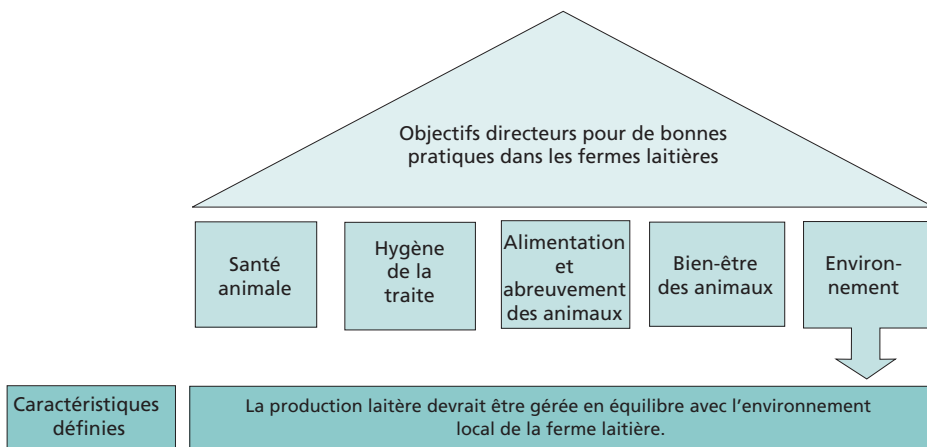
On devrait conduire les taureaux de reproduction de manière à favoriser leur placidité.

5. ENVIRONNEMENT

De plus en plus, les consommateurs sont soucieux de concilier production alimentaire et environnement. À cette fin, il importe que les producteurs laitiers réduisent au minimum tout dommage à l'environnement du fait de leur activité. La principale source éventuelle d'atteinte à l'environnement est la pollution due au fumier, au lisier, au jus d'ensilage, etc.

Les bonnes pratiques agricoles conseillées pour respecter l'environnement sont exposées sous les rubriques suivantes :

- Avoir un système de gestion des déchets approprié.
- S'assurer que les pratiques en élevage laitier n'ont pas d'effet négatif sur l'environnement proche de la ferme



5.1 Avoir un système de gestion des déchets approprié

5.1.1 S'assurer que les déchets sont stockés de façon à réduire au minimum le risque de pollution de l'environnement

L'emplacement des lieux de stockage des déchets, p. ex. les tas de fumier, devrait être choisi convenablement. Inspecter régulièrement les fosses permanentes de lisier et les fumières permanentes pour y déceler des signes de fuites et une rupture imminente pour réduire au minimum le risque de ruissellement polluant pour l'environnement. S'assurer que les autres déchets, par exemple les emballages d'ensilage de plastique, sont éliminés correctement pour empêcher la pollution de l'environnement.

5.1.2 Gérer les pâturages de façon à éviter le ruissellement consécutif à l'épandage des fumiers de la ferme en respectant les conditions locales

Avant l'épandage du fumier, tenir compte des conditions météorologiques et des types de sols. Appliquer les mesures appropriées, p. ex. des zones tampons plus larges, pour empêcher le fumier de se rendre jusque dans les cours d'eau.

Envisager d'adopter un plan de gestion du fumier qui précise les secteurs où se trouve un risque élevé de pollution à la ferme. Pour l'épandage du fumier, observer les calendriers et quantités réglementaires.

Tous les fumiers biologiques — y compris les lisiers — devraient être incorporés au sol dès que cela est faisable, compte tenu des conditions pédologiques et des conditions météorologiques prédominantes. On ne devrait pas épandre de fumiers et d'engrais sur un sol gorgé d'eau, à pente raide ou gelé, où il y a risque de ruissellement.

Un plan simple de gestion des déchets aidera à déterminer le moment, le lieu et la dose d'épandage des fumiers, des lisiers et des autres déchets biologiques, de façon à réduire au minimum le risque de pollution.

On devrait considérer les éléments suivants dans la mise en place d'un plan de gestion des déchets :

- éviter les risques de pollution des cours d'eau, des étangs, des lacs, des réservoirs, des puits, des réserves souterraines d'eau localisées dans les terrains peu profonds et contenant des fissures.
- éviter les risques de pollution des habitats comme les zones forestières et les zones protégées pour des raisons écologiques.
- assurer le maintien de zones tampon à proximité de zones qui présentent des aspects de vulnérabilité comme les cours d'eau et les habitats protégés.
- prêter une attention particulière aux terrains en pente, aux terrains constitués de sol lourd ou imperméable ainsi qu'aux terrains qui comportent des risques d'inondation.
- optimiser l'application des fertilisants sur les sols très fertiles, comme par exemple les sols contenant de hauts niveaux de phosphore.
- considérer les conditions prévalentes de la température et de l'état des sols au moment de l'application des fertilisants comme le gel et la pluie sur les terrains gonflés d'eau.

- connaître les normes nationales et régionales régissant la qualité de l'environnement.

5.2 S'assurer que les pratiques en élevage laitier n'ont pas d'effet négatif sur l'environnement proche de la ferme

5.2.1 Maîtriser sur la ferme les effluents laitiers

Les producteurs devraient adopter des systèmes permettant d'éviter la contamination de l'environnement proche.

Les réservoirs de jus d'ensilage, d'eaux polluées et d'autres substances polluantes doivent être situés en lieu sûr, et des précautions doivent être prises pour que les accidents n'entraînent pas la pollution des réserves locales en eau.

Éviter d'utiliser ou d'éliminer des substances agrochimiques ou des médicaments vétérinaires dans les endroits où les drains, l'eau de surface ou les eaux souterraines peuvent pénétrer dans l'environnement proche.

5.2.2 Utiliser convenablement les produits chimiques (engrais, produits phytosanitaires et vétérinaires) de façon à éviter la contamination de l'environnement proche de la ferme

Le terme « Substance agrochimique » englobe les substances chimiques utilisées sur la ferme (p. ex. substances à pulvériser dans les pâturages, herbicides et agents de protection des semences) de même que les détergents et les désinfectants utilisés dans la laiterie. S'assurer de l'entreposage sûr et sécurisé de ces produits, loin de la laiterie.

Dans la laiterie ou à la ferme, utiliser seulement des substances chimiques homologuées ; lire l'étiquette et suivre rigoureusement les instructions, notamment observer les délais d'attente.

S'assurer de l'élimination sans danger des substances chimiques dont la date de péremption est passée ainsi que des récipients vides.

5.3.3 Veiller à ce que l'aspect général de l'élevage laitier soit satisfaisant en tant que lieu où sont collectés des produits de très bonne qualité

Afin de réduire les effets négatifs de la production laitière sur le milieu et aussi de donner une image positive de cette activité, les producteurs laitiers devraient veiller à ce que les routes donnant accès aux fermes ainsi que les bâtiments soient bien entretenus et que les chemins utilisés par les animaux soient maintenus propres.

Ce Guide a été élaboré par un groupe de travail FIL/FAO sur les bonnes pratiques en élevage laitier, dans un format pratique et adapté à l'utilisation par l'éleveur. Une fois adopté, il contribuera à promouvoir le commerce de lait et produits laitiers sûrs et de qualité, en mettant en avant la relation entre la sécurité du consommateur et les bonnes pratiques d'élevage à la ferme. Les recommandations sur les bonnes pratiques individuelles ont été conçues à partir de différents systèmes que l'on peut rencontrer dans le monde mais n'ont pas de caractère réglementaire d'application obligatoire. Le but est de fournir un cadre pour le développement au niveau mondial d'une démarche qualité à l'échelle de l'élevage tout en laissant la possibilité à chaque pays de développer des schémas spécifiques à leurs besoins sociaux, économiques, environnementaux ou de bien-être animal.

ISBN 92-5-205094-9



9 789252 050940

TC/M/Y5224F/1/07.05/500